

**Département
Des ARDENNES**

**ARRONDISSEMENT
de
CHARLEVILLE-
MÉZIÈRES**

**Conseillers de la Communauté
en exercice : 44**

EFFECTIF LEGAL : 44

**Certifié affiché à la porte de la
Maison de la Communauté
Le 02.10.2025
Convocation faite
Le 23.09.2025**

**Délibération
N°2025-09-201**

**Recours à un contrat
d'apprentissage pour une
formation au Brevet
Professionnel de la
Jeunesse, de l'Education
Populaire et du Sport
Activités Aquatiques et de la
Natation (BPJEPS AAN)**

**ARRÊTÉ n° 2019-643 de Monsieur le PRÉFET
des ARDENNES du 08.10.2019**

EXTRAIT
**du registre des délibérations du Conseil de
Communauté Ardenne rives de Meuse**

Séance du 29 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, et le lundi vingt-neuf septembre à dix-huit heures, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans une salle de la Maison de la Communauté, en session ordinaire de 2025, sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes.

Étaient présents : MM. Richard CHRISMENT, Fabien PRIGNON, Hervé FRANCOTTE, Jean-Marie BARREDA, M^{me} Virginie ROGISSART, MM. Richard DEBOWSKI, Pascal GILLAUD, Mathieu SONNET, M^{me} Liliane PASSEFORT, M. André ESCOBAR, M^{me} Magali CAPLET, MM. Eric GUERINY, Robert ITUCCI, M^{me} Jennifer PECHEUX, MM. Gérard DELATTE, Dominique HAMAIDE, Eric VISCARDY, Jean-Claude JACQUEMART, Bernard DEFORGE, Jean-Claude GRAVIER, M^{mes} Dominique FLORES, Isabelle BODART, MM. Patrice PRINCE, Philippe RAVIDAT, Joël BOUCHER, Daniel DURBECQ, M^{mes} Brigitte DUMON, Evelyne LAHAYE, MM. Gérald GIULIANI, Jean-Pol DEVRESSE, M^{mes} Sandrine BOURGEOIS, Angéline COURTOIS.

Absents excusés : M^{me} Angélique WAUTOT (pouvoir à M. Dominique HAMAIDE), M. Claude WALLENDORFF (pouvoir à Mme Sandrine BOURGEOIS), M^{me} Frédérique CHABOT (pouvoir à M. Robert ITUCCI), M. Antoine DI CARLO (pouvoir à M. Jean-Marie BARREDA), M^{me} Isabelle FABRE (pouvoir à M. Eric VISCARDY), M. Jean GUION (pouvoir à M. Gérald GIULIANI), M^{me} Laure BARBE, M. Jacky DEVIN (pouvoir à M^{me} Brigitte DUMON), M^{me} Laetitia COMPAGNON, MM. Fabien BONFILS, Jean-Luc GRABOWSKI (pouvoir à M^{me} Angéline COURTOIS).

M. Jean-Marie BARREDA, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désigné par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

Le quorum étant atteint, le Conseil de Communauté peut valablement délibérer.

Le BPJEPS AAN, est un diplôme de niveau IV (baccalauréat professionnel). Il confère à son titulaire le titre de maître-nageur sauveteur (MNS) en lui attribuant les compétences professionnelles nécessaires à l'encadrement, l'animation d'activités aquatiques d'éveil, de découverte et de loisirs aquatiques ainsi qu'à l'apprentissage et l'enseignement des différentes nages. Ce diplôme ouvre également des prérogatives professionnelles pour la surveillance de tout lieu de pratique des activités aquatiques et le sauvetage de tout public en milieu aquatique (annexe II-1 du Code du Sport). L'obtention de ce diplôme est favorisée par des contrats d'apprentissage,

L'apprentissage permet à des personnes âgées de 15 à 30 ans (sans limite d'âge supérieure d'entrée en formation concernant les travailleurs handicapés) d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration ; cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre,

Afin de pallier les difficultés de recrutement des maitres-nageurs, et pour favoriser l'emploi des jeunes publics en recherche de qualification, il est proposé d'avoir recours à la signature d'un contrat d'apprentissage de 12 mois, pour la période allant de septembre 2025 à août 2026 – les dates pourront être adaptées en fonction des accords réunis,

Vu l'avis favorable du CST du 23 septembre 2025,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

* **décide** de recourir à un contrat d'apprentissage de 12 mois pour la formation au Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport Activités Aquatiques et de la Natation (BPJEPS AAN), sur les années 2025-2026, conformément au tableau suivant :

Pôle	Service d'Accueil	Fonction de l'apprenti	Diplôme ou titre préparé	Durée de la formation estimée
Service à la Population	Piscines communautaires	Maître-nageur sauveteur	BPJEPS AAN	623 heures sur 12 mois

* **autorise** le Président à signer tout document relatif à cette décision.

Pour extrait conforme

Le Président
Bernard DEKENS